

Déclaration de l'archiduchesse Marie-Élisabeth levant la défense de la sortie des grains portée 14 juin 1726.
par l'ordonnance du 22 janvier précédent.

Bruxelles, 14 juin 1726.

SON ALTESSE SÉRÉNISSIME, ayant favorable égard aux représentations qui lui ont été faites par les députés des états de plusieurs provinces au sujet de la défense de la sortie des grains, faite

(1) V. t. I, p. 486, et t. III, p. 172.

CHARLES VI.
14 juin 1726.

par le placard du 22 janvier dernier, a, par avis des conseils d'État, privé et des finances, levé, comme elle lève par cette, ladite défense; permet la libre sortie de toutes les espèces de grains hors de ces pays, comme ci-devant; ordonne à tous officiers et autres, à qui ce peut regarder, de se régler et conformer selon ce, et que la présente soit publiée et affichée dans les lieux ordinaires.

Fait à Bruxelles, le 14 juin 1726.

Étoit paraphé VHAG. v^t; signé MARIE ÉLISABETH, et plus bas J. F. DE VOS.

(Imprimé sorti des presses d'Eugène-Henri Fricx, imprimeur
de l'Empereur.)